



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de :

S.A. E^{me} Fra' Angelo de Mojana †

Prince et LXXVII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

S.A. E^{me} Fra' Andrew Bertie †

Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris

Téléphone : 01.42.96.48.36 - Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

- | | |
|-----------------------------------|--|
| M. Robert Mathern (1906-1998) | M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat |
| M. Melchior d'Espinay (1915-2000) | M. Antoine Hébrard |
| M. Jean Grassion (1914-1999) | Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998) |
| Mme Cino del Duca (1912-2004) | |

ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- M. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres).
- M. Alain Blondy, professeur à la Sorbonne et à l'Université de La Valette (Malte).
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- † M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur général honoraire des Archives de France et président de la Bibliothèque nationale de France.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- M. Pierre Toubert, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur au Collège de France.
- M. André Vauchez, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur honoraire de l'École française de Rome.
- M. Michel Zink, membre de l'Institut (Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur au Collège de France.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (21 juin 2012)

- Président : M. Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte
- Vice-Présidents : M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
M. Laurent Vissière, archiviste-paléographe, normalien, maître de conférences à Paris-IV Sorbonne, membre de l'Institut universitaire de France.
- Trésorier : M. Roger Ciffréo, expert-comptable et commissaire aux comptes en retraite, chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- Secrétaire : M. Michel Hauser, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte.

AUTRES MEMBRES (ordre alphabétique)

- M. Alain Blondy, professeur aux Universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Madame Anne Brogini, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis.
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- M^e André Damien, chevalier grand-croix de grâce magistrale, membre de l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques).
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Jean-Vincent Jourd'Heuil, docteur en histoire médiévale, chercheur associé au LAMOP (UMR 8589).
- M. Philippe Plagnieux, professeur à l'École des chartes et à la Sorbonne.
- M. Jean-Christian Poutiers, archéologue.
- M. Xavier Quenot, restaurateur et historien de la commanderie de La Romagne.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- M. Michel Vergé-Franceschi, professeur à l'Université François Rabelais, Tours.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Lucien Gerbeau : Albigeois, Haute-Auvergne, Limousin, Marche, Quercy, Rouergue.
- M. Xavier Quenot : Bourgogne, Franche-Comté

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 33

	Pages
<i>La synagogue de Rhodes, 1381</i>	
Anthony Luttrell	4
Résumé en anglais	6
<i>Sur quelques dalles tumulaires de membres de l'Ordre, autrefois dans les églises de Paris</i>	
Jean-Bernard de Vaivre	7
<i>De l'aube à minuit : les Hospitaliers au château de Modon</i>	
Patrice Foutakis	17
Résumé en anglais	54
<i>L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et les Maltais : V. Le dernier acte</i>	
Alain Blondy	56
Résumé en anglais	79
<i>Paul-Antoine de Quiqueran de Beaujeu, arlésien, chevalier de Malte et esclave</i>	
Marie Rose Bonnet	80



COTISATIONS POUR 2015

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €

**Illustration de la couverture :**

Modon : La tour octogonale Saint-Nicolas du môle, 1500-1510, communément appelée Bourtzi. Elle a été attaquée et conquise en premier par les Hospitaliers à l'aube du 3 septembre 1531, et le drapeau de l'Ordre y a été hissé (cl. Patrice Foutakis).

LA SYNAGOGUE DE RHODES, 1381

La présence de la communauté juive à Rhodes durant la période comprise entre 1309 et 1522 n'a été l'objet que d'études limitées¹, mais un nombre considérable de documents inexploités survivent dans les archives de l'Ordre des Hospitaliers à Malte² et des fouilles archéologiques seraient susceptibles de fournir des informations complémentaires.

Des thèmes multiples requièrent notre attention, notamment la question de la location de deux Judecques et de leurs synagogues.

Le document le plus significatif connu pour la période antérieure à 1422 est la bulle magistrale en date du 30 novembre 1381, éditée ici d'après le folio 216 [224] du registre 321 des archives de l'Ordre à la Bibliothèque nationale de Malte.

On a cité le chiffre, peut-être exagéré, de 400 juifs vivant à Rhodes au XII^e siècle³. Leur nombre diminua probablement plus tard, mais s'accrut de nouveau par la suite après l'établissement des Hospitaliers sur l'île en 1309.

En 1381, le maître de Rhodes, fr. Juan Fernández de Heredia accorda un permis de construire à « tous les Juifs de Rhodes, des deux sexes, vivant dans le quartier (« *contrata* » ou « *vicus* ») nommé « *griparie* ». La gripperie se rapporte aux bateaux et le *vicus* était

à l'évidence un secteur du *borgo*, à peu près parallèle à la rive sud de la courbe du port principal, les Juifs étant en 1381 possiblement concentrés dans la partie occidentale de ce secteur⁴.

Antérieurement, les maîtres de l'Ordre avaient autorisé la construction d'une synagogue, probablement quelque part dans cette zone, à une date ou des dates comprises entre 1309 et une période antérieure à celle de 1381.⁵

La population juive avait augmenté, vraisemblablement par un mouvement d'immigration, à tel point que la synagogue s'était révélée trop petite pour la congrégation. Le maître permit donc aux Juifs d'étendre leur synagogue vers un espace étroit, apparemment un petit jardin la jouxtant, en y construisant une extension de quatre cannes (« *canne* »), soit environ 8,80 mètres en hauteur à partir de ses fondations. Ce permis fut délivré en dépit d'une loi interdisant aux Juifs de construire.

La formulation du texte de la bulle indique une certaine tolérance de la communauté juive de la part des Hospitaliers, certainement préoccupés d'encourager alors le peuplement de leur ville.

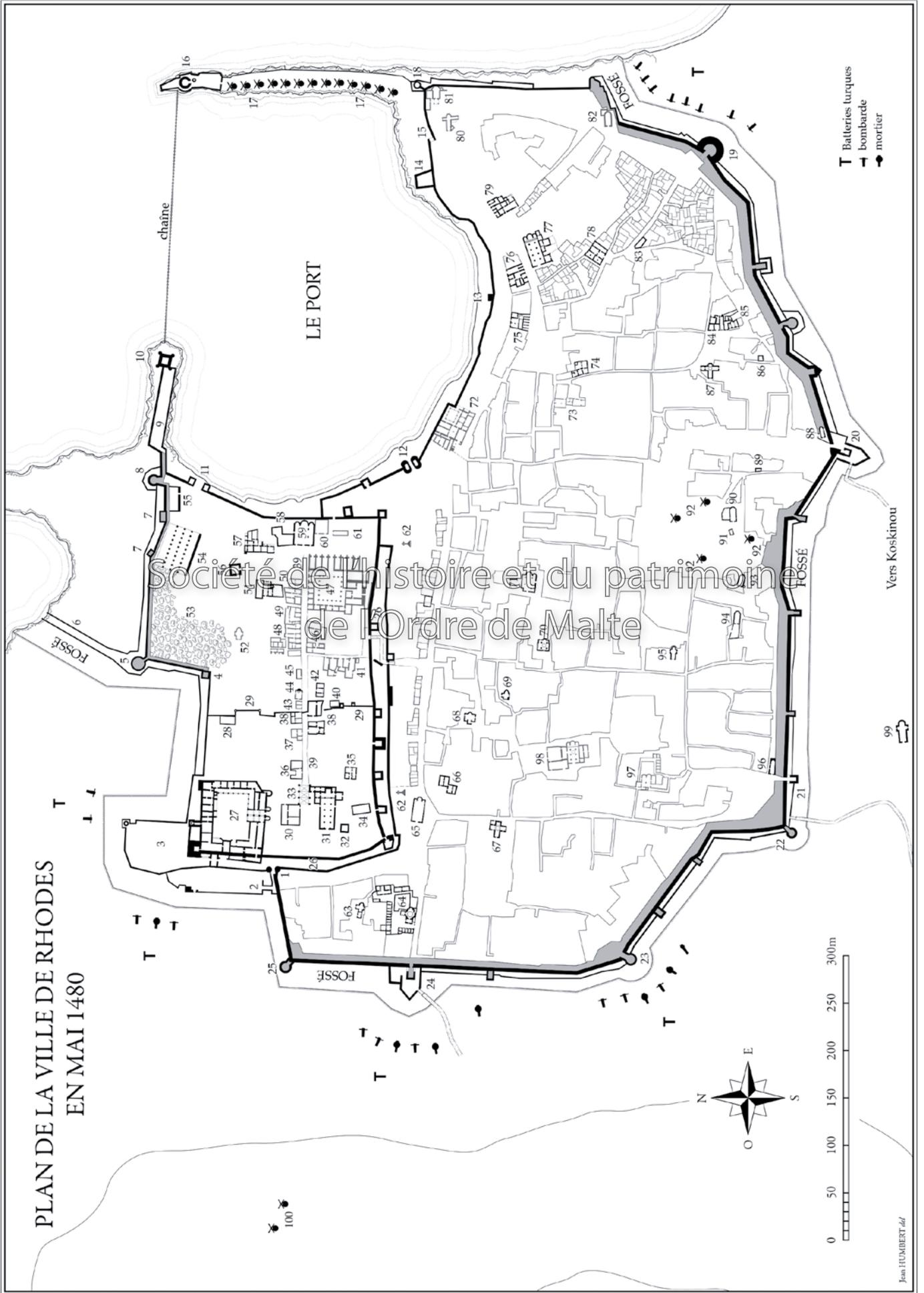
¹ Par exemple N. Vatin *L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'Empire ottoman et la Méditerranée orientale entre les deux siècles de Rhodes 1480-1522* (Louvain, 1994) ; Z. Tsirpanlis, *Ανέκδοτα Έγγραφα για τη Ρόδο και τις Νότιες Σποράδες από το Αρχείο των Ιωαννιτών Ιπποτών: 1421-1453* (Rhodes, 1995) ; J. Sarnowsky *Macht und Herrschaft im Johanniterorden des 15. Jahrhunderts: Verfassung und Verwaltung der Johanniter auf Rhodos (1421-1522)* (Münster, 2001) ; K. Borchardt "Das Dekret zur Ausweisung der Juden auf Rhodes 1503", in *Auxilia Historica: Festschrift für Peter Acht zum 90. Geburtstag*, ed. W. Koch *et al.* (Munich, 2001). Ces travaux renvoient à des ouvrages antérieurs ; voir en général D. Jacoby, "The Jewish Communities in the Social Fabric of Latin Greece: Between Segregation and Interaction", in *A Companion to Latin Greece*, ed. N. Tsougarakis – P. Lock (London, 2014).

² Tsirpanlis (1995) and Sarnowsky (2001) ont publié et édité des documents à ce sujet pour la période postérieure à 1421.

³ A. Luttrell, *The Town of Rhodes: 1306-1356* (Rhodes, 2003), 146.

⁴ Tsirpanlis, 64, suggère que "la Judecque allait jusqu'à l'extrémité orientale du port commercial, vers la Porte de Saint Catherine".

⁵ Il convient de corriger sur ce point Luttrell, *The Town of Rhodes* (2003), 146, indiquant à tort que la synagogue était située dans la maison d'une veuve.



Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

SUR QUELQUES DALLES TUMULAIRES DE MEMBRES DE L'ORDRE, AUTREFOIS DANS LES ÉGLISES DE PARIS

Parmi les personnages dont les tombes existaient autrefois dans l'église du Temple de Paris, démolie en novembre 1795, on dénombrerait celles d'au moins vingt prieurs et commandeurs ainsi que de deux chevaliers de l'Ordre. L'enclos du temple, dont l'emprise était assez vaste puisqu'il couvrait plus de 120 hectares, était situé dans un secteur délimité par les actuelles rues du Temple, de Bretagne, Charlot et de la Corderie, entre les III^e et IV^e arrondissements actuels, dans le quartier du Marais.

Les Templiers s'étaient établis à Paris dans ce secteur hors de l'enceinte de Philippe Auguste, mais bien que le plus ancien titre les y mentionnant ne remonte qu'à l'année 1211, leur église primitive devait avoir été édifiée au cours du XII^e siècle. Si les premiers procès-verbaux de l'Ordre de Saint-Jean, qui en avait hérité, ne datent que de 1456, les textes postérieurs en faisant état et les quelques documents iconographiques (fig. 1) la représentant avaient permis à Henri de Curzon¹ de reconstituer cet édifice complexe, dont la partie la plus ancienne était la rotonde, qui était à l'image du Saint-Sépulcre de Jérusalem, constituée de six grosses colonnes disposées en cercle, à bases et chapiteaux ornés de volutes et feuilles d'eau qui supportaient des arcades brisées, percées de fenêtres en plein cintre. La rotonde était entourée d'une nef voûtée d'arêtes reposant sur douze colonnettes. C'est au début du XIII^e qu'aurait été ajoutée du côté du levant une nef de trois travées, couverte de croisées d'ogives, la troisième barrée par un jubé de bois, surmonté d'un grand crucifix. L'abside, quelque peu postérieure, était à sept pans. À l'opposé, un porche comportait deux travées aussi basses que le collatéral de la rotonde. Au cours du XVI^e siècle avaient été édifiées plusieurs nouvelles chapelles, complétant celle dite du Saint-Sépulcre, au midi, qui remontait probablement au XIII^e siècle.

Les tombes que comportait cette église du Temple jusqu'à la fin de l'Ancien régime ont été très bien étudiées dans la monumentale collection de l'*Épithaphier du Vieux Paris*², commencé en 1890 par Émile Raunié, continué par Max Prinnet et poursuivi³ jusqu'à ces dernières années



Fig. 1 - L'église du Temple, d'après Israël Silvestre.

par Hélène Verlet qui a notamment rédigé le t. XII où est présenté le chapitre sur cet édifice⁴. Les dalles tumulaires y font l'objet des notices 5625 à 5652, d'après les sources anciennes, essentiellement les précieux épithaphiers manuscrits conservés dans plusieurs bibliothèques. On voudrait cependant revenir aujourd'hui sur quelques tombes, dont on connaît notamment bien les dispositions par des dessins que Roger de Gaignières en avait fait lever et qui ne sont, à l'inverse d'autres, pas reproduits dans le beau livre de Madame Verlet.

Fr. Nicole de Giresme

La plus récente de ces deux dalles était celle de fr. Nicole de Giresme.

Fr. Nicole de Giresme appartenait à une famille du Valois. Ce chevalier⁵ de l'Ordre, fidèle du roi de France Charles VII, s'était très tôt manifesté dans la carrière des armes. C'est ainsi que, déjà chevalier de l'Ordre,

¹ Henri de Curzon, *La maison du Temple de Paris, histoire et description avec deux planches*, Paris, 1888.

² Émile Raunié, *Épithaphier du vieux Paris, recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le Moyen Âge, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, t. I-III, Paris (Histoire générale de Paris), 1890-1901.

³ La collection complète comporte quinze volumes, le dernier constituant une très complète table, *Index général, avec un supplé-*

ment aux épithaphes des églises de la cité et de Notre-Dame de Paris, d'après le manuscrit de Julien de Gaulle, avant-propos de Bernard Billaud, Paris, 2000.

⁴ Hélène, Verlet, *Épithaphier du vieux Paris, Saint-Sépulcre, Saint-Yves*, t. XII, Paris, 1999, le chapitre sur le Temple occupe les pages 201-227.

⁵ Valérie Bessey, *Les commanderies de l'Hôpital en Picardie au temps des chevaliers de Rhodes, 1309-1522*, Millau, 2005, p. 376. Notice sur fr. Nicole de Giresme (numéro 114) et sur Renaud de Giresme.

il était, le 21 octobre 1418, envoyé d'Orléans à Briec-Comte-Robert par les conseillers du duc d'Orléans⁶. Il avait été présent⁷, dès 1420, au siège de Melun⁸. Il fut l'un des défenseurs d'Orléans, dès septembre 1428. Puis, lors de l'assaut final des Tourelles, le 7 mai 1429, on lui confia la défense de toute la ville⁹. Il y joua alors un rôle considérable, parvenant à prendre de force la garnison anglaise des Tourelles, faisant jeter un passage réunissant les deux parties du pont¹⁰, séparées depuis le début du siège, ce qui permit de dégager¹¹ définitivement la ville¹². Une lettre relative à Jeanne d'Arc, publiée par Jules Quicherat¹³, attribuée par celui-ci à un chevalier de Rhodes écrivant à un commandeur, a parfois été considérée comme de sa main¹⁴.

Fr. Nicole de Giresme était, en 1439, capitaine de Melun et de Provins et participa au siège de Meaux tenu par les Anglais¹⁵. Il poursuivit sa carrière militaire active au moins jusqu'au siège de Pontoise en 1440, sa présence au siège de Montereau en 1437 et celui de Meaux en 1439 étant avérée¹⁶. Il continua à œuvrer dans le domaine royal car, en août 1450, il délivrait, en tant que prieur de France, un blanc-seing pour Coucy¹⁷ et, le 19 janvier 1453, il donnait quittance¹⁸ en tant que capitaine de Coucy. Un texte de 1460 lui donne en outre le titre de « conseiller et chambellan du roi de France », Charles VII¹⁹.

⁶ Léopold Delisle, *Les collections Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale. Catalogue analytique*, Paris, 1885, p. 80, n° 731.

⁷ Philippe Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Étude sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris - La Haye, 1972, p. 269, n. 173, citant Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, éd. Michaud et Poujoulat, t. II, Paris, 1836, p. 558.

⁸ L' *Histoire de Charles VI, roi de France et de choses mémorables advenues durant 42 années de son règne depuis 1380 jusques à 1422 par Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims*, éd. Denys Godefroy, Paris, 1653, p. 378 rapporte « avec ledit seigneur de Barbasan estoient de vaillantes gens, tant du pays que d'autres, c'est à scavoir Messire Nicole de Giresme, un vaillant chevalier de Rhodes ».

⁹ Ces éléments sont repris de la longue notice d'Oliver Bouzy dans Philippe Contamine, Olivier Bouzy, Xavier Helary, *Jeanne d'Arc. Histoire et dictionnaire*, Paris, 2012, p. 734.

¹⁰ « Sur laquelle passa premier tout arme ung tres vaillant chevalier de l'ordre de Rodes, dit de Saint Jehan de Jherusalem, appelle frere Nicole de Giresme, et a son exemple plusieurs autres aussi : qu'on dit [depuis] avoir este plus miracle de Nostre Seigneur que autre chose, obstant que la goutiere estoit merveilleusement longue et estroicte, et haute en l'air, sans avoir aucun appuy » citation aimablement communiquée par Olivier Bouzy, que je remercie de son aide pour cette référence comme plusieurs autres reprises ici.

¹¹ Paul Charpentier et Charles Cuissard, *Journal du siège d'Orléans*, Orléans, 1896, p. 1-131.

¹² *Chronique de la Pucelle ou chronique de Cousinot*, éd. Vallet de Virville, Paris, 1859, p. 261-264.

¹³ Jules Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. V, Paris, 1849, p. 98-100.

¹⁴ Olivier Bouzy penche cependant, *Dictionnaire, ibid.*, pour fr. Antoine de Prie.

¹⁵ Ph. Contamine, *op. cit.*, p. 265 note 144 et p. 268, n. 158 ainsi que p. 271, n. 176.

¹⁶ Henri Courteault et Leonce Celier, *Les chroniques de Charles VII par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*, Paris, 1979, p. 183 et 202.

¹⁷ L. Delisle, *Les collections Bastard d'Estang*, p. 92, n° 835.

¹⁸ L. Delisle, *op. cit.*, p. 93 n° 1369.

¹⁹ Valérie Bessey, *op. cit.*, p. 376, citant Archives nationales, S* 5969, fol. 90.

Ce n'est pas le seul cas de chevalier de l'Ordre ayant reçu une telle charge et engagé dans des opérations militaires au XV^e siècle²⁰.

En 1447, il fut élu prieur de France et, à ce titre, commandeur des chambres prierales du temple de Paris, et d'Eterpigny²¹ et de la Croix-en-Brie²². Un texte des registres des *Libri conciliorum* de l'Ordre²³, mentionné par Jürgen Sarnowsky²⁴ montre que fr. Nicole de Giresme se serait vu proposer la charge de capitaine du Château Saint-Pierre : « *damus sibi ipsum castellum, vita sua durante et quod habeat sicut capitanei consueverunt habere* ». Fr. Nicole de Giresme aurait en effet proposé, le 6 novembre 1462, de venir du Ponant à Rhodes ou au Château Saint Pierre, mais, selon Sarnowsky, « aurait quand même dû être surpris par cette nomination ». Il est pratiquement certain que fr. Nicole de Giresme ne fut cependant jamais investi de cette charge, car d'octobre 1459 à mars 1464 (n.st.), ce fut fr. John Langstrother²⁵ qui occupa le poste, fr. Pierre Raffin²⁶ lui ayant ensuite brièvement succédé, avant de passer à fr. Niccolo de Corona²⁷ le 21 décembre 1464.

Fr. Nicole de Giresme acheva sa vie comme prieur de France en 1466 et fut inhumé dans l'église du Temple, dans la « quatrième tombe de pierre dans le chœur, devant l'autel ». La dalle tumulaire (fig. 2) a été dessinée par Boudan pour Roger de Gaignières et ce relevé figure à la Bibliothèque nationale de Paris²⁸. L'épithaphe, dont le texte est séparé, aux quatre angles de la dalle, par de petits cercles où sont gravés des anges, était ainsi conçue :

CY GIST NOBLE ET RELIGIEUSE PERSONNE FRERE NICOLE DE GIRESME JADIS PRIEUR DE L'HOSPITAL DE FRANCE QUI GOUVERNA BIEN ET / HONNESTEMENT SON DIT PRIEURÉ PAR L'ESPACE DE XIX ANS ET / DE NIYE LEQUEL TRESPASSA LE XXI JOUR DE DECEMBRE LAN DE GRACE MIL CCCCLX. VI. DIEU AIT LAME DE LUY AMEN

²⁰ Jean-Bernard de Vaivre, notice sur Pierre de Bosredon, *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, 2009, p. 722.

²¹ Eterpigny, Somme, arr. et cant. Péronne. La couverture du livre précité de Valérie Bessey présente une belle photographie de l'église, tandis que les p. 245 à 258 traitent de manière exhaustive de ce important établissement, avec la liste de tous les commandeurs, les sources ainsi qu'un dossier iconographique.

²² La Croix-en-Brie, Seine-et-Marne, arr. Provins, cant. Nangis. E. Mannier, *Les commanderies du Grand Prieuré de France*, Paris, 1872, indique, p. 236, qu'il était à la tête de cette commanderie en 1435.

²³ AOM 282, fol. 121v.

²⁴ Jürgen Sarnowsky, *Macht und Herrschaft im Johanniterorden des 15. Jahrhunderts. Verfassung und Verwaltung der Johanniter auf Rhodos (1421-1522)*, Münster, 2001, p. 433, n. 157.

²⁵ Fr. John Langstrother, qui avait eu d'importantes fonctions en Chypre, devint trésorier de l'Ordre en Angleterre et mourut à la bataille de Tewkesbury, cf. Gregory O'Malley, *The Knights Hospitaller of the English langue, 1460-1565*, Oxford, 2005.

²⁶ J. Sarnowsky, *op. cit.*, sur la base de AOM 73, fol. 121r.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Paris, BnF, Estampes Pe 11a, fol. 93. Henri Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés au Département des estampes et des manuscrits*, Paris, 1891, t. II, p. 102, n° 4506. Jean Adhémar, Gertrude Dordor, *Les tombeaux de la collection Gaignières, Dessins d'archéologie du XVII^e siècle*, Paris, 1974-1977, t. II, p. 20, n° 1192.



Fig. 2 - Dalle tumulaire de fr. Nicole de Giresme (cl. JBV).

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

DE L'AUBE À MINUIT :

LES HOSPITALIERS AU CHÂTEAU DE MODON

La citadelle de Modon, à l'extrémité sud-ouest du Péloponnèse en Grèce (fig. 1), fut un site des plus stratégiques en Méditerranée au Moyen-Age. Grâce à sa reconstruction et son organisation par la Sérénissime République de Venise, maîtresse des lieux en 1207-1500 et 1686-1715, le château connu au XIV^e et XV^e siècle un essor commercial, maritime et architectural sans précédent dans son histoire. Certes, le lieu est attesté depuis l'antiquité, comme il sera explicité plus loin, son emplacement si privilégié en Méditerranée (fig. 2) n'a cependant servi de manière extensive qu'à partir du XIV^e siècle. Le sujet de cet article est l'ambition de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de s'installer à Modon, même avant son installation à Malte. Néanmoins, un bref historique du château s'impose. Pas seulement parce qu'il est mal connu, mais dans la mesure où la présence et la contribution françaises dans la citadelle demeurent méconnues ; et certains faits de cette contribution étaient jusqu'ici complètement inconnus car tirés d'archives jamais exploitées antérieurement.

Une histoire longue et troublée

Homère, dans son récit de la guerre de Troie, mentionne sept villes florissantes que le chef de l'armée grecque Agamemnon était disposé à offrir à Achille, retiré des combats car en colère contre Agamemnon, qui avait enlevé Briséis, captive d'Achille. Parmi les sept villes à offrir, il y avait « Πήδασον ἀμπελόεσσαν », Pédasos dotée de plusieurs vignobles¹. Traditionnellement, la ville de Pédasos est identifiée à Modon, Méthoni en grec², même si d'autres auteurs croient que la ville mentionnée comme Pédasos par Homère est Coroni, à 22 kilomètres à vol d'oiseau à l'est de Modon, tandis que Modon elle-même serait Aipeia, faisant également partie de sept villes offertes à Achille³. Quoi qu'il en soit, seules des fouilles archéologiques pourront trancher en la matière, sachant que dans la baie de Modon, et à une profondeur entre 3,5 et 5,5 mètres, ont été localisées des habitations englouties couvrant une superficie de 10 hectares et datant de 1900 à 1600 avant notre ère⁴.

Parmi les événements historiques associés à Modon il faut citer la tentative infructueuse de 455 avant notre ère du général athénien Tolmidès de prendre Modon, tenue par Sparte⁵, et une nouvelle tentative de la flotte et armée d'Athènes, envoyées par Périclès en 431 avant notre ère, pour conquérir Modon avec le même résultat infructueux⁶. La domination spartiate prit fin en 338 avant notre ère quand Philippe II de Macédoine envahit la Laconie et permit la libération des terres tenues par Sparte. Thucydide écrit, à l'occasion de la tentative de la flotte de Périclès contre Modon, que la ville avait des fortifications faibles. Ce ne sera pas le cas deux siècles plus tard, quand des pirates Illyriens sont venus dans le port de Modon en 220 avant notre ère et ont utilisé le subterfuge du commerce pour attaquer par surprise la place forte⁷, sans doute mieux protégée qu'auparavant ; sinon les pirates auraient attaqué sur-le-champ. Un examen approfondi des fortifications antiques encore subsistant à Modon révèle⁸ des constructions d'un appareil rectangulaire isodome (fig. 3, 4) et rarement rectangulaire mixte (fig. 5), doté des joints métalliques ayant la forme Π (fig. 6). Une tour, également antique (fig. 7), se distingue de par la qualité du travail des blocs finement traités, l'alternance des assises qui obéit à des proportions précises et la mise en place des blocs sur leur côté étroit, comme un orthostate. Cette technique orthostatique pour une construction militaire est rarissime, surtout sans utilisation de joints, et la localisation des blocs aux assises supérieures manquantes, aujourd'hui réutilisés pour l'enceinte médiévale derrière la tour, permet d'estimer sa hauteur initiale. Il se trouve que ses dimensions obéissent à la règle du nombre d'or (fig. 8). Le constat est d'autant plus surprenant que, malgré tout ce qui a été dit ou écrit au sujet de l'importance du nombre d'or dans l'architecture grecque antique, les Grecs n'accordaient guère de signification mystique ou autrement importante à ce nombre géométrique, ainsi qu'une recherche circonstanciée a pu le démontrer⁹.

Les bateaux romains qui transportaient le blé d'Égypte à Rome avaient l'habitude de faire une escale au port de Modon. Au printemps de 31 avant notre ère, le général

¹ Homère, *Iliade*, chant IX, vers 153 et 294.

² Strabon, *Géographie*, VIII, 4.3. Pausanias, *Périégèse de la Grèce*, IV, 35.1.

³ Strabon, *op. cit.*, VIII, 4.5.

⁴ Ilias Spondilis, « Contribution to a Study of the Configuration of the coast of Pyliia, Based on the Location of New archaeological sites », in Stathis Stiros, Richard E. Jones (direct.), *Archaeoseismology*, Athens, 1996, The British School at Athens, p. 119-128.

⁵ Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XI, 84.6.

⁶ Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, II, 25.1-2.

⁷ Pausanias, *op. cit.*, IV, 35.3-7.

⁸ Patrice Foutakis, « Etude des murs antiques de Méthone » (texte en grec avec un résumé en anglais), *Archaiologia*, n° 90 (mars 2004), p. 68-79.

⁹ Patrice Foutakis, « Did the Greeks Build According to the Golden Ratio ? », *Cambridge Archaeological Journal*, vol. 24, n° 1 (February 2014), p. 71-86.



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

Fig. 1 - La citadelle de Modon vue du sud. En bas à gauche, la tour octogonale Saint-Nicolas du môle, première cible et première prise pour les Hospitaliers le 3 septembre 1531. Le petit pont mène de l'îlot de la tour octogonale à la tour et l'entrée San-Marco par laquelle les Hospitaliers sont entrés, ont investi et conquis la majeure partie de la citadelle. Un peu plus à droite le port du château avec l'ancien môle parallèle à l'enceinte qui est, aujourd'hui, submergé par la mer. A l'intérieur, le mur perpendiculaire à la longueur du château a été construit par les Turcs après 1531 pour séparer la citadelle proprement dite, au sud, rasée au XIX^e siècle pour des raisons d'hygiène, de la forteresse, la partie nord exclusivement militaire (voir fig. 18). A l'extrémité nord-est, à la place du bastion Loredan (1714) il y avait le demi-bastion et la tour Sainte-Marie-de-la-plage (flèche noire) qui, avec la tour Saint-Nicolas du môle, avaient concentré le feu de l'artillerie de l'Ordre. A l'extrémité nord de la forteresse la tour principale (flèche blanche), entrepôt des munitions et siège du gouverneur (voir fig. 30). A l'époque beaucoup plus haute, elle constituait la première cible pour chaque assaillant du côté de la terre ferme. A l'extérieur du château, le village moderne de Modon. (cl. Yannis Yannelos)



Fig. 2 - La mer Méditerranée avec les positions des centres stratégiques et commerciaux de l'antiquité en jaune, du Moyen Age en vert, et Modon en rouge. (conception Patrice Foutakis)



Fig. 3 - La plate-forme nord-ouest d'artillerie, construite par les Vénitiens en 1715 sur une fortification grecque antique d'appareil rectangulaire isodome du milieu du 4^e siècle avant notre ère. (cl. Patrice Foutakis)

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM ET LES MALTAIS

V - LE DERNIER ACTE

Dès le début des années 1780, les Maltais et l'Ordre ne se comprenaient réellement plus. Malte vivait alors la crise qui secoua les monarchies européennes des années 1780 au Printemps des Peuples de 1848 : les souverains voulaient bien faire les réformes que leur inspiraient les Lumières, mais ils voulaient qu'elles ne vissent que d'eux, alors que les peuples entendaient que leur voix fût écoutée. Les premiers accusaient les seconds d'ingratitude voire d'insoumission, tandis que les seconds accusaient les premiers de tyrannie. Ce n'était pas la fin du monde, mais c'était la fin d'un monde désormais obsolète. Toutefois, les révolutions¹ qui secouèrent le monde occidental jusqu'au milieu du XIX^e siècle, loin d'accoucher d'une société nouvelle, ne firent que substituer d'une part la bourgeoisie d'affaires à la noblesse et d'autre part le libéralisme sauvage au paternalisme chrétien d'Ancien Régime.

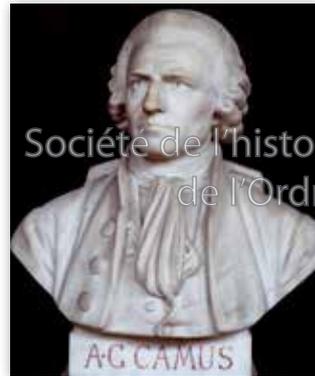
Aussi bien, l'Ordre, corporation nobiliaire et religieuse, ne pouvait que subir de plein fouet le maelström qui balaya les forces anciennes, tandis que Malte, transformée par l'Ordre depuis Vilhena en une place essentielle pour le commerce de Méditerranée, ne pouvait que réclamer pour les siens un rôle politique correspondant à leur importance économique.

Singulièrement ce furent les événements de France qui précipitèrent la rupture. À Malte, comme d'ailleurs en France, la révolution parisienne accéléra la décomposition de l'ordre ancien et l'émergence brutale des espérances de réformes conçues depuis des décennies.

LA RÉVOLUTION DE FRANCE ET SES CONSÉQUENCES POUR L'ORDRE DE MALTE

La transformation des États-généraux en Assemblée nationale constituante, en juillet 1789, déstabilisa les habitudes de l'Ordre. Dominant parfaitement la pratique administrative d'Ancien Régime, les bureaux de l'Ordre

¹ Révolution américaine de 1776-1787 ; révolution du Brabant de 1797-1790 ; révolution française de 1789-1799 ; révolutions de 1830 en France, en Belgique et en Pologne ; révolutions de 1848 dans toute l'Europe.



L'avocat Camus.



L'abbé Grégoire.

étaient passés maîtres dans la rédaction des mémoires qu'imposait la procédure écrite alors obligatoire. Dans une société où les usages du monde et les relations personnelles tenaient une place essentielle, les chevaliers, par leur parentèle et leur entretient, avaient constitué un réseau d'influences aussi impressionnant qu'efficace. Lorsque la tribune de la Constituante domina les débats politiques, l'importance des juristes fut éclipsée par celle des orateurs, avocats ou prêtres. L'Ordre dut alors recourir aux services stipendiés, souvent fort cher, des ténors² de l'assemblée, sans être assurés de leur fiabilité.

Jusqu'à la chute du roi (10 août 1792), l'Ordre réussit à louvoyer et à esquiver les attaques portées contre lui par des catholiques rigoristes, l'avocat du Clergé, l'ultra-gallican Armand-Gaston Camus (1740-1804) et l'un des curés les plus richéristes³, l'abbé Henri Grégoire (1750-1831), qui lui reprochaient, comme d'ailleurs à toute l'Église d'Ancien Régime, son manque de moralité. N'ayant pas regimbé pas quand les privilèges de la

² L'Ordre stipendia ainsi le marquis de Mirabeau (1749-1791) jusqu'à sa mort, puis Michel Régnaud (1760-1819), dit Régnaud de la Saintonge et ensuite Régnaud de Saint-Jean d'Angély.

³ Le gallican Edmond Richer (1560-1631), syndic de la faculté de théologie de Paris (1608), dans son *Libellus de Ecclesiastica et Politica Potestate* (1611), soutint non seulement la supériorité du corps des évêques sur le pape, mais nia encore le caractère sacré de l'autorité des papes, des rois ou des évêques, passant d'une sorte de presbytérianisme religieux à l'idée de la souveraineté populaire : « Chaque communauté a droit immédiatement et essentiellement de se gouverner elle-même, c'est à elle et non à aucun particulier que la puissance et la juridiction a été donnée ».

Noblesse et du Clergé furent abolis, ayant évité d'être accusé de collusion avec les émigrés et les partisans de l'Ancien Régime, il utilisa le réseau des Chambres de Commerce pour montrer le rôle essentiel qu'il jouait, en détenant Malte, pour le commerce marseillais.

La fin de la monarchie, l'émergence d'un pouvoir intérimaire mal assuré et la perspective de l'élection prochaine d'une nouvelle assemblée, désorientèrent l'Ordre et raffermirent ses opposants. En effet, la Législative qui devait se séparer le 21 septembre pour laisser place à la Convention nationale, voulut cependant s'assurer que l'Ordre serait abattu, et elle décréta la mise à l'ordre du jour en urgence du décret du pasteur protestant Vincens-Plauchut qui stipulait la nationalisation de toutes les commanderies de l'Ordre. Le décret fut adopté le 19 septembre 1792, deux jours avant la fin de la session.

La situation économique de Malte

Le magistère de Rohan, par l'agitation permanente du Couvent et des Langues, mais aussi par l'effort de redressement économique, avait progressivement relégué au second plan, les manifestations des Maltais contre l'Ordre : les oppositions maltaises semblaient s'être estompées. Or, les événements de France eurent deux conséquences sur la population de Malte : la première fut de lui faire subir, en retour, les conséquences économiques et financières de l'appauvrissement de l'Ordre ; la seconde fut, du moins dans les couches les plus au courant de l'actualité internationale, de l'amener à prendre position sur les principes de la Révolution.

La situation financière de l'Ordre

La suppression des dîmes en France, la contribution patriotique, la soumission des biens à l'impôt et enfin leur nationalisation introduisirent une véritable tourmente dans les finances fragiles de l'Ordre ; si bien que le secrétaire du Commun Trésor, le commandeur de Bosredon de Ransijat, n'établit aucun budget entre l'année financière 1790/91 et l'année 1794/95.

Au début de la Révolution, l'Ordre ne croyait avoir à faire qu'à ces fièvres spoliatrices qui saisissaient régulièrement les États confrontés à des difficultés financières, et il eut recours au moyen traditionnel : l'emprunt. Le 21 mars 1792, le Sacré Conseil autorisa un emprunt de 400 000 écus, ouvert soit en Couvent, soit à l'extérieur, en hypothéquant les biens de l'Ordre. Mais il fallait l'autorisation du pape. Pie VI, par un rescrit du 1^{er} février 1792, l'autorisa, sous réserve que l'Ordre mît en dépôt, sur trois ans, la somme représentant le capital.

Rohan écrivit au pape que cela n'était plus possible « *per le purtroppo note circostanze della Francia, quale sono divenute sempre più calamitose e funeste* »⁴. Le Pontife convint de la justesse de cette requête et porta la durée de dépôt à six ans, mais le bref n'arriva que le 1^{er} février 1793. L'Ordre ouvrit alors à Gênes, un emprunt de 400 000 écus qui fut couvert à 4,25% l'an.

Or, le délai mis au recouvrement de cette somme, rendit l'emprunt inefficace. Des palliatifs limités furent trouvés par des dons faits par des chevaliers au Commun Trésor⁵ ou par des prêts gracieux⁶, comme les 3 000 écus prêtés par le peintre et chevalier Antoine Favray⁷. Mais pour aussi symboliques qu'ils fussent de l'honneur de ces frères, ils étaient sans commune mesure avec l'ampleur des besoins.

En janvier 1795, Rohan proposa d'ouvrir un nouvel emprunt de 100 000 écus, hypothéqué, cette fois, sur les seuls biens de la mense magistrale, emprunt pour lequel il avait demandé (et obtenu) une autorisation pontificale en date du 9 avril 1793⁸. Toutefois les emprunts appurent n'être que des expédients et, en mars 1795, la Congrégation d'État économique se vit conférer les pleins pouvoirs pour réformer les abus.

De nouvelles règles furent établies concernant les mortuaires et vacants : les commandeurs bénéficiaires d'une commanderie devaient désormais payer le complément correspondant pour que le revenu, versé *ad interim* au Commun Trésor, correspondît à deux ans du revenu de la commanderie⁹. De même, les titulaires de pensions assises sur les commanderies furent désormais astreints au paiement de l'annate.

Ce furent ensuite des mesures d'économie sur le fonctionnement des administrations : les Congrégations militaires (Galères, Vaisseaux, Guerre et Régiment de terre) virent leurs subventions réduites de moitié, ce qui ne fut pas sans conséquence par la suite. Les autres Congrégations connurent de moins importantes réductions qui furent néanmoins substantielles. Puis, les traitements et pensions des religieux furent réduits de moitié et suspendus pour les commandeurs et les séculiers.

⁴ « *En raison de la situation bien connue de la France qui est devenue de plus en plus calamiteuse et funeste* ». National Library Malta (puis NLM), ARCH 274, 25 février 1793.

⁵ *Ibid.*, 31 octobre 1793 ; les dons s'élevèrent à 6 495 écus répartis ainsi : deux chevaliers d'Italie pour 3 650 écus, 4 d'Aragon pour 1 345 ∇, 1 δ'Αλλημαγνη pour 1 000 ∇ et 1 δε Χαστιλλε pour 500 ∇.

⁶ *Ibid.*, *id.* ; outre les 3 000 écus de Favray, six chevaliers italiens prêtèrent 3 232 ∇, δουζεΑραγοναιοι 41 717 ∇ et υν Χαστιλλαν, 1 000 ∇, σοιεντ 79 949 ∇.

⁷ Antoine Favray (1706-1798), fut le peintre de la cour des quatre derniers grands maîtres, de Pinto à Hompesch. Il était commandeur depuis 1783.

⁸ NLM, ARCH 274, 2 janvier 1795.

⁹ *Ibid.*, 29 février 1795. Le commandeur devait ainsi verser le revenu correspondant à la période allant du 1^{er} mai à la date du décès de son prédécesseur, et de la période allant de la fin du vacant au 30 avril de l'année civile.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

PAUL-ANTOINE DE QUIQUERAN DE BEAUJEU, ARLÉSIEN, CHEVALIER DE MALTE ET ESCLAVE

Les Quiqueran de Beaujeu¹ appartiennent à l'une des plus anciennes familles de Provence, ainsi que l'attestent des mentions dans les cartulaires de Saint-Victor, de Montmajour et de Saint-Paul de Mausole. Installés depuis fort longtemps dans la ville d'Arles, ils ont tissé des liens avec de nombreux nobles de la région, et leur histoire s'imbrique bien souvent avec celle de la cité rhodanienne, et celle de l'Ordre de Malte. Trente-six d'entre eux ont été consuls, quatorze chevaliers de Malte dont un Grand Maître, Honoré de Quiqueran de Beaujeu, plusieurs évêques (cf. par exemple Pierre de Quiqueran de Beaujeu, évêque de Senez, auteur en 1550 d'un livre intitulé *De laudibus Provinciae*², ou Honoré de Quiqueran, évêque de Castres, qui prononce au début du XVIII^e siècle l'oraison funèbre de Louis XIV à Saint-Denis).

Paul-Antoine de Quiqueran de Beaujeu et ses débuts dans l'Ordre de Malte

Paul-Antoine de Quiqueran de Beaujeu naquit à Arles le 6 (selon le *Livre de raison* de Pierre de Quiqueran), ou le 7, (selon celui d'Honoré de Quiqueran de Beaujeu³) novembre 1627. Son parrain fut le chevalier de Graveson, sa marraine Madeleine de l'Estang de Parades, épouse de Valentin de Grille. Cadet – son père, François, marié deux fois, eut en tout quinze enfants – il fut destiné très tôt à la Religion et fut reçu, de minorité, chevalier de Malte en 1636, c'est-à-dire page. Cela signifie que sa carrière dans l'Ordre débute dès ce moment. Il partit pour Malte rejoindre son oncle, Honoré de Quiqueran de Beaujeu, grand commandeur de la Langue de Provence, alors lieutenant du Grand Maître de Paule⁴.

Honoré, avant son neveu, avait été page du Grand maître de Castellar, à l'âge de onze ans environ. Cl.-É. Engel⁵ a décrit cet état de page, « On envoie par-

fois à La Valette des enfants de onze ou douze ans, comme pages du Grand Maître, mais ils sont peu nombreux : le corps des pages ne comprend que seize membres, au maximum. » D'après Fr. Pérennes⁶, « Pour être admis au rang de chevalier, il faut satisfaire à quatre conditions fondamentales : être catholique, avoir l'âge requis, c'est-à-dire dix huit ans pour une réception de majorité [...]. Il y a une autre possibilité, qui est d'être reçu page du Grand-Maître de l'Ordre entre les âges de douze et quinze ans : le Provençal Paul-Antoine de Quiqueran de Beaujeu a été reçu page en 1636. Être reçu de minorité ou page représente l'avantage que l'avancement de carrière dans l'Ordre court dès la date de réception, [...]. La troisième condition requise pour être reçu dans l'Ordre est d'être né en légitime mariage [...]. Enfin, il faut pouvoir produire au minimum – et en théorie – huit quartiers de noblesse ». Il fut ensuite régent de l'Ordre, puis Grand Prieur de Saint Gilles.

La marine

Paul-Antoine devint ensuite page du Grand Maître de Lascaris en 1637⁷. Pendant neuf ans, il résida à Malte, où il apprit son métier de marin. Les navires de Malte, battant pavillon rouge à croix blanche, étaient alors réputés, et redoutés, et certains des meilleurs officiers de la marine royale française du XVII^e siècle ont été formés dans celle de l'Ordre. Beaucoup de cadets de familles nobles entraient alors dans l'Ordre, car cela leur permettait bien souvent d'acquérir une place dans la société. Lors des caravanes, ils faisaient leurs classes en tant que marins et recevaient une excellente formation qu'ils mettaient ensuite, parfois, au service de leur souverain respectif. Environ un tiers d'entre eux est issu de la noblesse provençale. Nombreux aussi furent les chevaliers de l'Ordre qui servirent, temporairement, dans la marine royale, répondant à la demande du roi chaque fois que ce dernier avait besoin d'officiers de marine. En outre, les rameurs étant indispensables, ils participaient tous au « recrutement » d'esclaves envoyés ensuite sur les galères, les Turcs faisant d'ailleurs exactement

¹ Je remercie très vivement Monsieur et Madame François de Quiqueran de Beaujeu qui, en me confiant certains documents concernant Paul-Antoine de Quiqueran de Beaujeu, m'ont permis de connaître certaines péripéties de cette vie passionnante d'un chevalier de Malte d'origine arlésienne.

² V. Autheman, *La Provence louée, Pierre Quiqueran de Beaujeu*, Actes Sud Beaux Arts, 1999

³ Conservé dans la bibliothèque du Musée Réattu, Arles.

⁴ Antoine de Paule, 10 mars 1623-9 juin 1636.

⁵ Claire-Éliane Engel, *Les chevaliers de Malte*, Le Club du Livre Sélectionné, 1961, p.102.

⁶ Françoise Perennes, « Chevaliers de Malte, provençaux et marins du Roi au XVII^e siècle », *Méditerranée, Mer Ouverte*, Actes du colloque (Marseille, septembre 1995), édités par Ch. Villain-Gandossi, L. Durteste et S. Busutill, t.1, du XVI^e au XVIII^e siècle, 1997, p. 171.

⁷ Jean-Paul Lascaris de Castellar, 12 juin 1636-14 août 1657.

la même chose. D'autres armateurs avaient aussi pour habitude d'armer un navire et de faire la course afin de pouvoir ramener un butin précieux. D'excellents marins officèrent ainsi sous la bannière de l'Ordre, passant parfois dans la marine royale, puis réintégrant celle de Malte. Les cadets de Provence trouvaient là le moyen de s'enrichir tout en prouvant leur vaillance. Dans la plupart des cas, ils arboraient un pavillon de complaisance, afin que la France ne soit pas directement impliquée.

Plus tard, le Grand Maître Cottoner⁸ confia à Paul-Antoine des vaisseaux pour la course, dans laquelle il excellait. En 1646, toujours d'après Honoré de Quiqueran, il participa avec l'armée navale française commandée par Armand de Maillé, marquis de Brézé, duc de Bresle, au siège d'Orbitello, lors duquel, le 14 juin, le duc fut tué. Il devint ensuite lieutenant du chevalier de Casans, commandant d'une galère de Malte.

Mais, en 1651, il tua son adversaire au cours d'un duel. Son second décéda aussi. Les duels étaient interdits depuis longtemps dans l'Ordre, mais les anciennes lois devaient parfois être réitérées, notamment pour les novices et les profès « qui se battaient hors des portes de la ville de la Valette ou sur ses murs ou bastions, ce qui faisait que les chevaliers se battaient ordinairement dans l'enceinte de la ville dont il n'était pas fait mention dans le texte de la loi. Plusieurs voyageurs ont parlé d'une rue où l'on se battait assez fréquemment.⁹ » S'il ne perdit pas l'habit, grâce à l'influence de certains de ses amis, il passa néanmoins trois mois en prison, puis retourna en France pour trois ans.

Un marin chevronné

Il arriva après le décès de son père enterré le 24 février 1651. Honoré¹⁰ lui confia alors huit mille livres afin qu'il puisse armer un nouveau navire à Toulon. Avant son départ, Paul-Antoine passa avec son frère une transaction dans laquelle il admettait avoir reçu douze mille livres. « Néanmoins, je ne luy en ay donné que 8 mille, moienan quoy il renonce a tous les drois qu'il pouvoit pretendre de legitime, et me cede la pansion qu'il a sur la commanderie de Salies, de 627 livres 15 sols, que luy avoit donné M. le Grand Prieur » continue Honoré dans son *livre de raison*. En fait, ce dernier fut obligé de payer les dettes de Paul-Antoine, ce qu'il transcrivit scrupuleusement dans son livre.

Il arma alors en course à Toulon, avec l'aide de son frère aîné, contraint de lui envoyer un complément de trente pistoles. La course était très importante en Méditerranée comme dans les autres mers, et les chevaliers de

Malte en avaient fait en quelque sorte une « spécialité ». D'après A. Brogini¹¹, « C'est avec la création du tribunal des Armements en 1605 que l'activité corsaire maltaise devient strictement normée et réglementée. Le Conseil de l'Ordre définit, pour tout corsaire public ou privé (qu'il soit laïc ou religieux), non seulement les routes à suivre, les marchandises à rapporter dans l'île, pour approvisionner le marché maltais, mais également les catégories d'esclaves à capturer et à ramener à Malte. » Cela permit de contrecarrer un autre problème qui sévissait sur les mers, Méditerranée comprise, la piraterie, entre autre celle des Anglais et des Hollandais. Nombreux furent les chevaliers-marins recrutés dans le royaume de France.

La course en Méditerranée

Paul-Antoine commença à naviguer dès la fin de 1652, mais, à cause de la mauvaise qualité de son navire, il n'enregistra sa première prise importante, entre huit et dix mille écus, que deux ans après. De retour à Toulon, il arma un nouveau vaisseau, meilleur que le premier, aidé encore une fois par Honoré qui lui donna trois mille livres. Nous venons de le voir, être corsaire à cette époque était bien considéré. L'échec du siège de l'île de Malte en 1565 avait donné plus de libertés aux chevaliers de l'Ordre, qui se livrèrent alors à une course fort rémunératrice. Leur installation en 1530 avait fait de l'île un lieu essentiel d'affrontements entre les parties musulmane et chrétienne, par la guerre d'abord, puis par la course. Les pirates ottomans n'étaient pas moins nombreux que les corsaires, les marins Maltais ou les autres navires européens, et la Méditerranée était à cette époque un terrain d'activités bien souvent lucratives. « La menace corsaire empoisonne la navigation méditerranéenne et touche toutes les nations », notent H. Laurens, J. Tolan et G. Veinstein¹². Cela étant, des plaintes furent souvent formulées de part et d'autres. Le marquis de Nointel, par exemple, fait remarquer que le Capitan Pacha, l'amiral ottoman, aimerait bien que Louis XIV s'occupât d'autre chose que d'encourager ses sujets à aider les pirates ! En fait, des accords ont été conclus entre le Grand Seigneur et la France ; malgré cela, les Français n'étaient pas à l'abri des pirates barbaresques, et les ambassadeurs avaient bien souvent comme principales occupations de se plaindre contre toutes les exactions commises. On le voit, les deux côtés étaient concernés par ces actes ! Or, cela nuisait beaucoup aux relations internationales des deux rives de la Méditerranée et, ainsi que le font remarquer H. Laurens, J. Tolan et

⁸ Raphaël Cottoner, 5 juin 1660-20 octobre 1663.

⁹ Louis de Bois Gelin, *Malte ancienne et moderne, chapitre général de 1631*, Paris, 1809.

¹⁰ Cf. Annexes.

¹¹ Anne Brogini, « Une activité sous contrôle : l'esclavage à Malte à l'époque moderne », *Cahiers de la Méditerranée*, 87/2013, p. 49-61.

¹² H. Laurens, J. Tolan, G. Veinstein, *L'Europe et l'Islam : quinze siècles d'histoire*, p.216.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com